Le péril jeune des mineurs non accompagnés

Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le *16 mars 2021*

Source [Boulevard Voltaire] Comme si les graves difficultés que connaît notre pays pour cause d'immigration incontrôlée ne suffisaient pas, il en est une autre, en lien avec celle-ci, qui est en train d'émerger avec des promesses de lendemains dramatiques : celle des mineurs non accompagnés. En 2019, 40.000 d'entre eux on été pris en charge par les services de l'aide sociale à l'enfance, dont 16.000 sur décision d'un juge. Ces mêmes mineurs non accompagnés étaient environ un millier en 2012 ! C'est donc à une multiplication par 40 à laquelle on a assisté en à peine dix ans.

Mais à l'intérieur de ce phénomène pudiquement désigné par l'acronyme « MNA », un autre encore plus sensible, relatif cette fois aux mineurs (étrangers) délinquants, prend de l'ampleur. Un récent rapport parlementaire, initié par la commission des lois de l'Assemblée nationale, a ainsi évalué à 10 % le volume des mineurs délinquants issus des rangs des MNA. Le problème est que cette évaluation ne repose, en réalité, sur aucun chiffre tangible, puisque actuellement, les données statistiques en la matière font cruellement défaut. Seul constat possible, celui du nombre des interpellations de MNA dont la participation à la délinquance augmente de manière exponentielle ; +42 % entre 2018 et 2019 rien qu'en région parisienne. Il est donc évident qu'en dépit de chiffres peu nombreux, le phénomène, d'un point de vue macroscopique, est en train d'exploser.

La problématique des mineurs non accompagnés n'est pas nouvelle. Mais, comme c'est souvent le cas dans notre pays, les pouvoirs publics, pourtant souvent prévenus longtemps en avance par les services de terrain (police, gendarmerie, services sociaux…), ne s'emparent du problème que lorsqu'il devient incontrôlable.

Désormais, les filières d'immigration liées aux MNA sont solidement implantées dans notre pays. Récemment, Pierre Monzani, directeur général de l'Assemblée des départements de France, estimait que 70 % des individus entrant sur le territoire national en se déclarant mineurs non accompagnés ne l'étaient pas. Dans certains départements, selon des élus, ce chiffre atteindrait même 80 %. Les régions d'origines de ces soi-disant mineurs sont principalement l'Afrique de l'Ouest (Guinée-Conakry, Côte d'Ivoire et Mali) et le Maghreb (Algérie et Maroc).

Les conséquences de cette réalité non contestable sont évidemment importantes et désastreuses pour notre pays. D'abord, parce que le phénomène alimente une immigration déjà fortement sous tension avec un public de plus en plus jeune, dont une partie significative tombe précocement dans une délinquance dont ils ne sortiront pas. Ensuite, parce que cette forme d'immigration constitue un véritable appel d'air, dont les acteurs (intéressés et filières notamment) ont vite compris qu'elle était imparable pour une démocratie défaillante comme la nôtre. Enfin, parce que nous assistons, impuissants, au pillage de notre système de protection de l'enfance au détriment de ceux qui en auraient véritablement besoin. Ainsi, le coût annuel de la prise en charge d'un MNA est estimé à 50.000 euros. À la charge des départements, il est en augmentation de manière forte et constante. Évalué à deux milliards d'euros en 2019, il sera de trois milliards d'euros en 2021. Ce coût était de 50 millions en 2012 !

Les mesures envisagées dans le rapport parlementaire relèvent pour beaucoup du simple bon sens pour qui voudrait reprendre le contrôle du phénomène. Renforcer les mesures d'identification de ces individus qui se disent mineurs, créer une base de données fiable, développer les structures d'accueil spécifiques ou bien encore accentuer la lutte contre les filières d'immigration contribueraient certainement à améliorer la situation. Mais rien de cela ne verra le jour. Protégée par des conventions internationales et par une jurisprudence interne qui a fait naître un droit à l'immigration s'imposant à tous les autres, seule une

véritable révolution sociétale et juridique passant par un rétablissement de notre souveraineté serait à même d’inverser cette tendance. Mais pour cela, il ne faudra certainement pas compter sur ceux qui nous gouvernent actuellement.